

CONTRAT D'ASSURANCE SUR LA VIE AFER EUROPE

ADHÉSION N°

Merci de compléter ce formulaire et de répondre à toutes les questions pour chaque versement

Page 1/2

Les informations ci-après sont recueillies en application de la loi du 18 septembre 2017 relative à la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme et à la limitation de l'utilisation des espèces.

1 L'ADHÉRENT(E)

Je soussigné(e) Monsieur Madame

Nom : Prénom :

Nom de naissance : Né(e) le :

À (ville, pays) : Nationalité :

Adresse de résidence fiscale :

Code Postal : Ville : Pays :

Téléphone : E-mail : Vie privée⁽²⁾ Oui Non

Situation professionnelle (1 seul choix possible) : Salarié(e)/Fonctionnaire Indépendant Pensionné(e) Sans activité

Profession (dernière en cas de pensionné(e)) :

Code CSP⁽¹⁾ : Secteur d'activité⁽¹⁾ : Personne Politiquement Exposée⁽²⁾ : Oui Non Entourage proche

Si oui, fonction exercée : Date de cessation (le cas échéant) / lien avec PPE :

(1) Cf. Annexe 1 « Nomenclatures CSP et Secteurs d'activité »

(2) Cf. Annexe 2 « Personne Politiquement Exposée, Vie privée »

2 VERSEMENT COMPLEMENTAIRE

En cas d'avance en cours, les fonds serviront en priorité à rembourser l'avance.

Montant du versement en euros : € (Minimum € 150).

Le règlement sera effectué par virement sur le compte bancaire N° : BE76 6881 0046 2295 d'Abeille Vie auprès de Société Générale.

Pays de provenance du paiement (pays de résidence du payeur)

Belgique Etranger (hors état ou territoire non coopératif) Etat ou territoire non coopératif

Préciser l'origine, le montant et la date de la transaction de l'épargne investie **dès le 1^{er} euro versé** :

(ex : comptes d'épargne, réception donation, héritage, vente de valeurs mobilières, vente d'un fonds de commerce etc.)

ORIGINE	MONTANT	DATE DE LA TRANSACTION (mois/année)
	€	
	€	
	€	

3 CHOIX D'INVESTISSEMENT

La répartition choisie sera effectuée après prélèvement des frais de versement et de la taxe sur le versement. Sans choix de répartition spécifique, votre versement sera intégralement investi dans le Fonds Garanti.

FONDS GARANTI %
 AFER PATRIMOINE %
 AFER DIVERSIFIÉ DURABLE %
 AFER SFER %
 AFER OBLIG MONDE ENTREPRISES %
 AFER ACTIONS MONDE %
 AFER ACTIONS AMÉRIQUE %
 AFER MARCHÉS ÉMERGENTS %
 AFER ACTIONS EURO %

Je reconnais avoir reçu et pris connaissance des Prospectus Simplifiés / DICI visés par l'autorité des marchés financiers des OPCVM que j'ai sélectionnés, auxquels étaient joints, s'il s'agit d'OPCVM nourriciers les Prospectus Simplifiés / DICI des OPCVM maîtres correspondants.

J'ai bien noté que je peux obtenir communication des derniers prospectus simplifiés / DICI des OPCVM éligibles au contrat sur simple demande à l'adresse postale de l'assureur ou sur le site internet www.afer-europe.com

Paraphe de l'adhérent(e) ou du mandataire



4 PAYEUR

- Le paiement est effectué à partir du compte bancaire de l'adhérent. *(Si oui, cochez et continuez à étape 5)*
- Le paiement est effectué par un tiers payeur **(uniquement autorisé pour les parents/grands-parents des enfants mineurs)**.

Identité et adresse du titulaire du compte à partir duquel est effectué le versement (seulement pour les tiers payeurs) :

Monsieur Madame

Nom : Prénom :

Nom de naissance : Né(e) le :

À (ville, pays) : Nationalité :

Situation professionnelle (1 seul choix possible) : Salarié(e)/Fonctionnaire Indépendant Pensionné(e) Sans activité

Profession (dernière en cas de pensionné(e)) :

Code CSP⁽¹⁾ : Secteur d'activité⁽¹⁾ : Personne Politiquement Exposée⁽²⁾ : Oui Non Entourage proche

Si oui, fonction exercée : Date de cessation (le cas échéant) / lien avec PPE :

(1) Cf. Annexe 1 « Nomenclatures CSP et Secteurs d'activité » (2) Cf. Annexe 2 « Personne Politiquement Exposée, Vie privée »

5 PIÈCES JUSTIFICATIVES À FOURNIR*

- Une copie de la pièce d'identité en cours de validité
- Une copie du relevé bancaire BIC/IBAN ou de la carte bancaire
- Une copie d'un justificatif de domicile de moins de trois mois
- Formulaire Recueil de vos Exigences et de vos Besoins

En cas de versement par un tiers payeur (à joindre obligatoirement) :

- Une copie de la pièce d'identité du tiers payeur en cours de validité
- Un justificatif du lien de parenté avec l'adhérent

Dans le cadre de la réglementation en matière de lutte anti-blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, lors de l'examen du dossier et en dehors des cas susvisés, Abeille Vie peut, à tout moment, demander la communication de pièces complémentaires, par exemple :

- Une copie des justificatifs d'origine des fonds (précisions en annexe 3)

***Remarque :** *Si les documents à fournir se trouvent déjà en possession d'Abeille Vie et sont toujours en cours de validité, il n'est pas nécessaire de les joindre à ce document. Le Recueil de vos Exigences et de vos Besoins est valable pendant cinq ans.*

6 « Je certifie sur l'honneur que les fonds n'ont pas d'origine délictueuse ou criminelle au sens de la réglementation en matière douanière ou relative à la fraude fiscale ou à la prévention du blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme. »

«Je suis informé(e) que les données personnelles communiquées par mes soins à Abeille vie sont nécessaires pour traiter ma demande et assurer le respect des contraintes juridiques qui s'imposent à tout établissement financier en matière de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. J'ai bien noté que les données collectées sont conservées pendant toute la durée nécessaire aux finalités pour lesquelles elles sont collectées et traitées, et pas au-delà et que par ailleurs, je dispose d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données me concernant dans le respect des dispositions relatives à la protection de la vie privée et plus particulièrement du Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (Règlement Général sur la Protection des Données) ».

Abeille Vie

Siège social : 70 avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes - 732 020 805 RCS Nanterre
 Société Anonyme d'Assurances Vie et de Capitalisation
 Société anonyme de droit français, (Abeille Vie), apériteur
 Entreprise régie par le code français des assurances au capital de € 1 205 528 532,67
 Succursale belge : Avenue Louise 231, 1050 Bruxelles - RPM Bruxelles - BCE 808.167.178.

Abeille Epargne Retraite

Siège social : 70 avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes - 378 741 722 RCS Nanterre
 Société anonyme de droit français, (Abeille Epargne Retraite)
 Entreprise régie par le code français des assurances au capital de € 553 879 451
 Succursale belge : Avenue Louise 231, 1050 Bruxelles - RPM Bruxelles -BCE 808.197.268.

J'adresse ma demande à :

Abeille Vie Succursale Belge
Avenue Louise 231 - 1050 Bruxelles
Email : afer-europe@abeille-assurances.fr
Tél : 02/627 47 00

Fait à : Date :/...../.....

Signature de l'adhérent(e) ou du mandataire

ANNEXE 1 – Nomenclatures CSP et Secteurs d'activité

Code	Catégories Socioprofessionnelles
10	Agriculteurs exploitants
21	Artisans
22	Commerçants et assimilés
23	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
24	Chefs d'entreprise moins de 10 salariés
31	Professions libérales
33	Cadres de la fonction publique, professions intellectuelles et artistiques
37	Cadres d'entreprise
42	Professions intermédiaires de l'enseignement, de la santé, de la fonction publique et assimilés
46	Professions commerciales
47	Techniciens
48	Contremaîtres, agents de maîtrise
52	Employés de la fonction publique
53	Policiers et militaires
54	Employés administratifs d'entreprise
55	Employés de commerce
56	Personnels des services directs aux particuliers
62	Ouvriers
85	Personnes sans activité professionnelle (autre que retraités), étudiants

Code	Secteurs d'activité
02	Activités récréatives, arts et spectacles (hors jeux de hasard et d'argent)
03	Activités immobilières
08	Activités financières et d'assurance
09	Activités d'enseignement, de la santé, de la fonction publique, agriculture, pêche et assimilés
09	Commerce de gros et de détail (hors réparation de véhicules automobiles et motocycles)
09	Industries du textile et de l'habillement
10	Commerce de gros et de détail; réparation de véhicules automobiles et motocycles
10	Industrie automobile (construction et assemblage de véhicules automobiles, de remorques et semi-remorques)
13	Information et communication
14	Construction de bâtiments; promotion immobilière
14	Industrie extractive de minerais métalliques
14	Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné
15	Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution
16	Enseignement
17	Activités spécialisées, scientifiques et techniques
18	Activités des organismes extra-territoriaux
18	Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire
19	Hôtellerie et restauration
22	Activités de services : organisations associatives, réparation des biens
22	Industries manufacturières (autres)
26	Industries extractives (hors extraction de minerais métalliques)
29	Construction; autres travaux : génie civil
30	Activités récréatives, organisation de jeux de hasard et d'argent
30	Informatique, industrie de produits électroniques et optiques
30	Information et communication : télécommunications
31	Santé humaine et action sociale
36	Sans activité professionnelle (sauf retraités) et étudiants
37	Activités de service administratif et de soutien
37	Travailleurs indépendants (sans salariés)
40	Transport et logistique

PERSONNE POLITIQUEMENT EXPOSÉE

Je suis une personne politiquement exposée si :

- J'exerce ou j'ai cessé d'exercer au cours des 12 derniers mois une fonction politique, juridictionnelle ou administrative pour le compte d'un État y compris de l'État français⁽¹⁾,
- ou je suis un membre direct de la famille d'une personne exerçant ou ayant exercé une telle fonction⁽²⁾,
- ou je suis étroitement associé(e) à une personne exerçant ou ayant exercé une telle fonction⁽³⁾.

(1) Chef d'État, chef de gouvernement, membre d'un gouvernement national ou de la Commission européenne ; membre d'une assemblée parlementaire nationale ou du Parlement européen, membre de l'organe dirigeant d'un parti ou groupement politique soumis aux dispositions de la loi n°88-227 du 11 mars 1988 (loi relative à la transparence financière de la vie politique) ou d'un parti ou groupement politique étranger ; membre d'une cour suprême, d'une cour constitutionnelle ou d'une autre haute juridiction dont les décisions ne sont pas, sauf circonstances exceptionnelles, susceptibles de recours ; membre d'une cour des comptes ; dirigeant ou membre de l'organe de direction d'une banque centrale ; ambassadeur ou chargé d'affaires ; officier général ou officier supérieur assurant le commandement d'une armée ; membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'une entreprise publique ; directeur, directeur adjoint, membres du conseil d'une organisation internationale créée par un traité, ou une personne qui occupe une position équivalente en son sein ; les personnes physiques exerçant les fonctions considérées comme étant des fonctions publiques importantes figurant sur la liste publiée par la Commission européenne sur la base de l'article 20bis, paragraphe 3, de la directive 2015/849.

(2) Le conjoint ou le concubin notoire ; le partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère ; les enfants, ainsi que leur conjoint, leur partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou par un contrat de partenariat enregistré en vertu d'une loi étrangère ; les ascendants au premier degré.

(3) Les personnes physiques qui, conjointement avec les PPE, sont bénéficiaires effectifs^[1] d'une personne morale, d'un placement collectif, d'une fiducie ou d'un dispositif juridique comparable de droit étranger ; les personnes physiques qui sont les seuls bénéficiaires effectifs d'une personne morale, d'un placement collectif, d'une fiducie ou d'un dispositif juridique comparable de droit étranger connu pour avoir été établi au profit des PPE ; toute personne physique connue comme entretenant des liens d'affaires étroits^[2] avec les PPE.

Cette liste est limitative.

[1] Un bénéficiaire effectif se définit comme toute personne physique possédant, directement ou indirectement, plus de 25 % du capital ou des droits de vote de la société (par exemple, le capital de la SAS peut être distinct des droits de vote s'il existe des actions de préférence) ou, à défaut, une personne qui exerce un contrôle sur les organes de direction ou de gestion de la société ou sur l'assemblée générale de ses associés ou actionnaires.

[2] La présence d'un lien d'affaires : le lien est en principe de nature commerciale, mais peut recouvrir également des intérêts économiques de nature civile. Le caractère « étroit » d'un lien peut tenir soit à la régularité des interventions de la personne physique proche de la PPE, soit à l'importance de son action sur les affaires de la PPE.

VIE PRIVÉE

Je marque mon accord à l'utilisation à des fins de prospections commerciales par Abeille Vie [et ses partenaires commerciaux] de mes données personnelles. Dans le cadre de la législation relative à la protection de la vie privée et notamment du Règlement général relatif à la protection des données ((UE) 2016/679), les données à caractère personnel mentionnées dans les documents contractuels peuvent être traitées par Abeille Vie en tant que responsable du traitement.

Les données personnelles sont traitées par les finalités suivantes : évaluation des risques assurés, détection et prévention des abus et des fraudes, gestion du contrat et notamment versement des primes et capitaux, rachats et avances, gestion de litiges éventuels, élaboration de statistiques et exécution des obligations légales et prudentielles reposant sur Abeille Vie et Abeille Epargne Retraite.

En sa qualité d'assureur, Abeille Vie doit, pour assurer la gestion du contrat communiquer dans certains cas, les données traitées à des tiers, par exemple un avocat, un notaire ou une autorité administrative ou judiciaire pour satisfaire aux obligations légales en vigueur notamment relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Les données sont également susceptibles d'être communiquées à votre intermédiaire d'assurance en charge du suivi de votre contrat. Vous pouvez consulter le Registre public des traitements automatisés (tenu auprès de la Commission de la protection de la vie privée) et avez un droit d'accès et de rectification des données personnelles qui vous concernent au moyen d'une demande datée et signée accompagnée d'une photocopie recto verso de la carte d'identité adressée à notre département af-europe@abeille-assurances.fr. Vous pouvez aussi, selon les mêmes modalités et dans les limites prévues par le Règlement sur la protection des données, vous opposer au traitement des données, demander la limitation de celui-ci ou encore demander l'effacement vous concernant. Vous pouvez obtenir des informations complémentaires et/ou formuler une réclamation auprès de la Commission de la protection de la vie privée, Rue de la Presse 35, 1000 Bruxelles.

ANNEXE 3 – Pièces justificatives

N.B. : Une attestation établie par l'adhérent ne peut en aucun cas être acceptée comme un justificatif.

Origine des fonds	Pièces justificatives à joindre
<ul style="list-style-type: none"> ● Bon ou contrat de capitalisation 	<ul style="list-style-type: none"> ● Copie du courrier de la Compagnie confirmant le paiement et mentionnant le montant le nom du bénéficiaire et la date d'effet du contrat. ● Copie du relevé bancaire sur lequel figure le versement des fonds.
<ul style="list-style-type: none"> ● Contrat d'assurance vie 	<ul style="list-style-type: none"> ● Copie du courrier de la Compagnie confirmant le paiement et mentionnant le montant le nom du bénéficiaire et la date d'effet du contrat. ● Copie du relevé bancaire sur lequel figure le versement des fonds. ● Situation du compte à N-1.
<ul style="list-style-type: none"> ● Compte titres ● Compte épargne 	<ul style="list-style-type: none"> ● Une copie du décompte de l'opération ou une copie de la situation du compte avant clôture. ● Une copie du relevé bancaire sur lequel figure le versement des fonds. ● Situation du compte à N-1.
<ul style="list-style-type: none"> ● Compte à terme ● Compte sur livret 	<ul style="list-style-type: none"> ● Copie de la situation du compte avant clôture. ● Copie du relevé bancaire sur lequel figure la nature le montant et la date de transfert des fonds sur le compte. ● Situation du compte à N-1.
<ul style="list-style-type: none"> ● Réemploi contrat Afer : Décès ou rachat/transfert 	<ul style="list-style-type: none"> ● Pas de justificatif nécessaire (Remarque : Les réemplois doivent se faire sans sortie de fonds).
<ul style="list-style-type: none"> ● Succession 	<ul style="list-style-type: none"> ● Attestation notariée indiquant le montant revenant à l'adhérent ou Copie intégrale de l'acte de succession. ● Copie du relevé bancaire sur lequel figure le versement des fond.
<ul style="list-style-type: none"> ● Bénéfice d'un contrat d'assurance vie 	<ul style="list-style-type: none"> ● Une copie de l'ordre de virement et du décompte de la compagnie d'assurance. ● Copie du relevé bancaire sur lequel figure le versement des fonds.
<ul style="list-style-type: none"> ● Vente d'un bien immobilier 	<ul style="list-style-type: none"> ● Copie intégrale de l'acte de vente ou Attestation ou décompte notarié(e) comprenant le prix (et montant revenant à l'adhérent si plusieurs vendeurs). ● Copie du relevé bancaire sur lequel figure le versement des fonds.
<ul style="list-style-type: none"> ● Vente de parts de société 	<ul style="list-style-type: none"> ● Copie intégrale de l'acte de vente ou du protocole de cession certifié par un tiers (administration fiscale, greffe du tribunal de commerce, avocat, notaire) ou Attestation d'un notaire ou d'un avocat certifiant la vente son prix et le montant revenant à l'adhérent. ● Copie des statuts. ● Extrait K bis de la société de moins de 3 mois. ● Copie du registre des bénéficiaires effectifs de la société. ● Copie du relevé bancaire sur lequel figure le versement des fonds.
<ul style="list-style-type: none"> ● Vente de fonds de commerce 	<ul style="list-style-type: none"> ● Copie intégrale de l'acte de vente ou du protocole de cession ou Attestation d'un notaire ou d'un avocat certifiant la vente son prix et le montant revenant à l'adhérent. ● Copie du relevé bancaire sur lequel figure le versement des fonds.
<ul style="list-style-type: none"> ● Distribution de dividendes 	<ul style="list-style-type: none"> ● Attestation de l'expert-comptable ou du CAC qui identifie le montant reçu par le client ou PV d'Assemblée Générale autorisant le remboursement avec précision du montant reçu par le client. ● Extrait K bis de la société de moins de 3 mois. ● Copie des statuts. ● Copie du registre des bénéficiaires effectifs de la société. ● Copie du relevé bancaire sur lequel figure le versement des fonds.
<ul style="list-style-type: none"> ● Indemnité de licenciement 	<ul style="list-style-type: none"> ● Copie du bulletin de salaire faisant figurer le montant ou Attestation signée par l'entreprise indiquant le montant. ● Copie du relevé bancaire sur lequel figure le versement des fonds
<ul style="list-style-type: none"> ● Prime exceptionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> ● Copie du bulletin de salaire faisant figurer le montant ou Attestation de prime ou bonus signée par l'entreprise. ● Copie du relevé bancaire sur lequel figure le versement des fonds.
<ul style="list-style-type: none"> ● Indemnité transactionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> ● Copie du bulletin de salaire faisant figurer le montant ou Attestation signée par l'entreprise indiquant le montant. ● Copie du relevé bancaire sur lequel figure le versement des fonds.
<ul style="list-style-type: none"> ● Indemnité d'assurance ● Dommages et intérêts 	<ul style="list-style-type: none"> ● Décision de justice ou justificatif d'une indemnisation / du versement d'une incapacité ou Copie du chèque de la Compagnie d'assurance accompagné d'un courrier justifiant l'origine. ● Copie du relevé bancaire sur lequel figure le versement des fonds.
<ul style="list-style-type: none"> ● Gain aux jeux 	<ul style="list-style-type: none"> ● Copie de la lettre chèque de l'organisme de jeu. ● Copie du relevé bancaire sur lequel figure le versement des fonds.